

tandis que souvent des causes vingt fois moins graves suffisent pour amener des pleurésies et conduire à la mort.

Un autre inconvénient, c'est que cette pauvre communauté, qui avait eu tant de peine à s'établir et s'était imposé tant de privations, se trouvait tout à coup ruinée, sans qu'on put voir au premier moment comment elle pourrait ne pas succomber. Toutes les provisions de l'année étaient détruites, et comme la plupart ne pouvaient venir que de France, il fallait attendre le milieu de l'été pour en avoir d'autres, la navigation entre la France et le Canada n'ayant lieu alors qu'à cette saison. D'ailleurs, où trouver de l'argent pour payer ces approvisionnements et bâtir un nouveau monastère? comment se loger et vivre en attendant? Déjà, quelque temps auparavant, les Ursulines avaient été réduites à une telle détresse, que leurs amis les plus dévoués leur avaient donné le conseil d'abandonner leur œuvre et de retourner en France. Allait-il être possible, après une aussi accablante épreuve, de ne pas prendre ce parti?

Mais ces préoccupations n'existent que chez les amis des Ursulines et chez les personnes qui raisonnent pour le plaisir de raisonner. Ces saintes filles ne sont pas plus inquiètes, pas plus tour-

mentées que si rien ne fût arrivé. Elles ne savent pas comment Dieu s'y prendra pour venir à leur secours et elles ne désirent pas le savoir. Elles sont sûres qu'il ne sera pas embarrassé, ni elles non plus, par conséquent; cela leur suffit. Dans le fait, elles vécurent, elles et leurs petites sauvages, jusqu'à l'arrivée de la flotte, qui précisément fut en retard cette année. Elles vécurent cette année encore, quoique les vaisseaux n'eussent apporté que les secours ordinaires, la nouvelle du désastre n'étant pas encore parvenue en France au moment de leur départ. De plus, le monastère fut rebâti, et, quelques années plus tard, l'épouvantable désastre n'était plus qu'un souvenir. Voilà, il me semble, tous les inconvénients: voyons les avantages.

(A continuer.)

La Gazette des Familles.

OTTAWA, 1er OCT. 1878.

De l'éducation des jeunes enfants.

C'est pour les parents un devoir impérieux d'élever eux-mêmes leurs enfants, surtout les filles, autant que leur position le leur permet. Personne ne peut suppléer entièrement à l'autorité du père, à la tendresse, à la prévoyance, à la délicatesse du cœur